

Monsieur le président, je n'ai aucune hésitation à me prononcer contre le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui, parce que je sais que le bill C-89, tout comme la loi anti-inflation d'ailleurs, est un cataplasme sur une jambe de bois, ou encore une aspirine en vue de soulager le mal de tête d'un ministre, c'est-à-dire une mesure qui n'aura aucun effet utile.

Une voix: Vous ne connaissez pas cela!

● (2030)

M. Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, certains sont bons pour crier: Vous ne connaissez pas cela, mais ils ne sont pas bons pour se lever et prendre la parole, comme c'est le cas pour le député d'en face.

Cela ne veut pas dire, monsieur le président, que nous ne connaissons pas toutes les bonnes intentions du gouvernement. La question n'est pas là. Ce qui intéresse les Canadiens, ce n'est pas de savoir si le gouvernement avait de bonnes ou de mauvaises intentions en présentant la loi anti-inflation, mais bien de savoir si la loi sera efficace et mettra un terme aux ravages de l'inflation.

Le travailleur, celui qui ne touche qu'un petit salaire, veut tout simplement savoir si son salaire lui permettra d'acheter des produits qui sont nécessaires pour nourrir et loger décentement sa famille. Il sait très bien qu'étant donné le taux d'inflation que nous avons connu au cours des dernières années, il ne pouvait plus continuer à vivre décentement et qu'il était acculé à la faillite. Avec un taux d'inflation de 10 p. 100 par année, la valeur de chacun des dollars gagnés à la sueur de son front diminue de 10c. par année. C'est quelque chose que personne ne pourrait supporter longtemps à ce rythme. Après cinq ans, son dollar ne vaudra plus que 50c., ce qui est à peu près le cas présentement.

Une voix: Lâchez pas, ça va bien!

M. Caouette (Villeneuve): J'espère que vous aurez le cœur de vous lever lorsque j'aurai terminé mon discours!

Au bout de dix ans, monsieur le président, le dollar du pauvre diable ne vaut plus rien. Même le ministre des Finances (M. Macdonald) peut comprendre cela, et c'est pour cette raison que le gouvernement s'est enfin décidé, il y a quelques mois, à proposer des mesures en vue de combattre l'inflation. Malheureusement, le gouvernement s'est encore mis les pieds dans les plats avec sa loi anti-inflation.

Nous en avons encore la preuve aujourd'hui. La paix sociale est menacée partout au pays. Des décisions scandaleuses, comme celle prise dans le cas infâme de la compagnie Irving, ont complètement discrédité la commission anti-inflation et son directeur. Les travailleurs canadiens et même les corporations vont se souvenir longtemps de cette décision rendue par cette même commission. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons été témoins de la condamnation d'une compagnie qui a voulu partager ses profits avec ses employés, en leur accordant une augmentation de salaire. En d'autres mots, la commission anti-inflation a dit à ces mêmes compagnies: Gardez vos profits pour vous. Enrichissez-vous et soyez prospères tant que vous voudrez, mais ne donnez rien à vos employés. Ne partagez pas vos profits avec ces mêmes employés, sans cela vous allez payer l'amende. Et pour être certain que ces mêmes compagnies ont bien compris le message, la commission anti-inflation a imposé une amende de \$125,000 à la compagnie Irving, afin que cela serve d'exemple aux autres compagnies trop généreuses envers leurs employés.

Loi anti-inflation

Qui pourra, monsieur le président, blâmer les autres employeurs et les autres compagnies de se baser sur cette décision pour refuser des augmentations de salaire légitimes? Les compagnies peuvent dire: Nous aimerions bien vous donner de meilleures augmentations de salaire. L'année dernière a été bonne. Les bénéfices n'ont jamais été aussi élevés. Ce sont les plus gros profits que nous n'ayons jamais faits, malheureusement, nous ne pouvons pas vous donner d'augmentation de salaire, car nous risquons d'avoir à payer une grosse amende. Nous aimerions partager nos profits avec vous, nos employés, mais la commission anti-inflation nous punira si nous ne gardons pas tous nos profits pour nous-mêmes.

Voilà ce que les employeurs des sociétés disent et continueront à dire aux travailleurs canadiens. Tout cela est la faute de la Commission anti-inflation, et le gouvernement vient rire de nous «en pleine face». Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Macdonald) vient nous voir et nous dit: J'ai une bonne idée. Voici quelques modifications qui rendront la Commission anti-inflation plus efficace. Les Anglais ont une expression: «Fouetter un cheval mort».

C'est à peu près ce que le ministre fait et veut nous faire faire. Quand même on fouetterait un cheval mort pendant des siècles, cela ne le ressusciterait pas. Le mieux que cela pourrait faire, ce serait d'éloigner les mouches. Personnellement, monsieur le président, je ne suis pas intéressé à fouetter un cheval mort. Je ne veux pas du tout m'associer au projet de loi qui vise à faire croire à la population que la Commission anti-inflation, si on la rapièce, sera un moyen efficace pour lutter contre l'inflation. Il faut admettre, monsieur le président, que la Commission anti-inflation n'est rien d'autre qu'une assurance-chômage de \$50,000 à \$60,000 pour payer des gars comme Jean-Luc Pepin, quelqu'un qui a été battu dans sa circonscription de Drummond par un créditiste, en 1972.

Une voix: Par combien de votes?

M. Caouette (Villeneuve): Il n'est pas revenu, même s'il n'a pas eu beaucoup de votes. La population n'a pas voulu de lui. Alors, son bon ami, Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre actuel, lui a trouvé une fiole, comme il l'a fait d'ailleurs pour un autre grand ami, Paul Gérin-Lajoie, le pape de l'ACDI. Nous avons appris par les journaux que le président de la Commission anti-inflation...

Une voix: Tu lis tout le temps! Lis ton papier comme il faut. Ne te trompe pas!

M. Caouette (Villeneuve): Si moi je lis, que le député aie donc le courage de se lever et de parler sur ce sujet-là!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je crois bien qu'il est dans l'ordre que la présidence puisse entendre les paroles prononcées par le député de Villeneuve (M. Caouette). Le député de Villeneuve.

M. Caouette (Villeneuve): Je vous remercie, monsieur le président. Nous avons appris par les journaux que le président de la Commission anti-inflation n'est pas un homme trop «économique». On sait qu'il voyage aux frais de la Couronne et en première classe. Même les ministres du cabinet ne voyagent pas en première classe. Du moins, c'est ce qu'on sait officiellement.

Il faut l'admettre, nous sommes pris avec un président de la lutte contre l'inflation qui coûte énormément cher, avec un salaire de \$50,000 par année à part les dépenses. On sait que le budget de la Commission dépassera 13 millions en 1976. Voilà, monsieur le président, ce que l'argent des contribuables, des travailleurs, sert à payer. Des gens qui vivent grassement et qui se donnent le droit de refuser aux